



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE  
ET POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2026-0275  
Date : 30 mars 2026

Mis en ligne le : **30 MARS 2026**

**Objet** : Délégation de signature à madame Muriel MICALLEF, adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, agent titulaire du service réglementation  
N° d'acte : 5.4

**Le Maire de VITROLLES,**

**Vu** l'article R.2122-8 du Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de donner délégation de signature à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune ;  
**Vu** les nécessités de fonctionnement de l'administration communale ;  
**Considérant** la qualité de fonctionnaire titulaire de madame Muriel MICALLEF ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Muriel MICALLEF, adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe titulaire, service réglementation, pour la certification conforme des pièces présentées à cet effet et la légalisation des signatures.

#### Article 2

La signature par madame Muriel MICALLEF, de l'ensemble des pièces et certifications relevant de la délégation devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du maire ».

#### Article 3

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Vitrolles, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### Article 5

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Vitrolles, et ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Aix en Provence.

**Loïc GACHON**  
Maire de Vitrolles

